



Angoulême le 7 novembre 2018

**Monsieur Xavier BONNEFONT**  
Maire d'Angoulême

**Objet : Préavis de grève de 0 h à 24 h du mercredi 14 novembre 2018 au vendredi 30 novembre 2018 inclus.**

Monsieur le Maire,

Au printemps 2018, les agents se sont mobilisés nombreux pour la sauvegarde du protocole ARTT existant. La pétition pour la compensation du jour de carence et contre l'impact de la maladie sur le régime indemnitaire a été signée par 70 % des agents et vous avez renoncé à faire passer vos projets au conseil municipal du 27 juin.

Aujourd'hui vous entendez soumettre les projets RIFSEEP et temps de travail, indissociables selon vous, à l'avis du comité technique du 21 novembre pour un passage au conseil municipal de décembre, sans tenir compte de nos revendications.

Lors du comité technique du 27 septembre, la CGT s'est opposée à une énième réorganisation qui indubitablement supprimera des postes, occasionnera des externalisations et pour nous tous, des cadences plus difficiles, une charge de travail croissante et une aggravation de la souffrance au travail.

Le dernier bilan social de la collectivité prouve à quel point la santé des agents est menacée suite aux multiples restructurations opérées depuis le début de ce mandat.

**La CGT réaffirme sa désapprobation totale quant à la manière dont la collectivité souhaite mettre en œuvre le RIFSEEP d'une part et procéder à la casse de notre protocole ARTT d'autre part.**

**Après consultation des personnels le 19 octobre 2018 , elle revendique :**

**Le retrait du projet temps de travail jusqu'aux élections municipales de 2020**

**De véritables négociations sur le RIFSEEP :**

- **Aucune perte de salaire pour les agents à temps partiel**
- **Une réelle prise en compte de la pénibilité dans les groupes de fonctions**
- **Aucune suppression de régime indemnitaire en cas d'indisponibilité physique quelle que ce soit la nature de l'absence (pétition signée par 70 % du personnel)**

**Une vraie réflexion sur les conditions de travail, la qualité de vie au travail et la résorption des emplois précaires.**

**La compensation du jour de carence**

**Afin de permettre aux personnels d'exprimer leurs légitimes revendications, la CGT dépose un préavis de grève pour une période de 17 jours à partir du mercredi 14 novembre 2018.**

**Dans ce cadre, la CGT dépose donc des préavis de grève de 0 à 24 h pour l'ensemble des agents de la ville et du CCAS pour les journées suivantes : 14 novembre, 15 novembre, 16 novembre, 17 novembre, 18 novembre, 19 novembre, 20 novembre, 21 novembre, 22 novembre, 23 novembre, 24 novembre, 25 novembre, 26 novembre, 27 novembre, 28 novembre, 29 novembre, 30 novembre 2018...**

**La CGT reste disponible pour toutes négociations sur les revendications du personnel.**

**Nous vous adressons, Monsieur le Maire, nos salutations.**

**P/La CGT  
la secrétaire,  
Caroline LACOUR**

**Copie à :**

**M. François ELIE**

**M. Yannick UHEL**